



# Conseil Municipal du Jeudi 16 mai 2019

## COMPTE RENDU INTEGRAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 16 mai, à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre OGOR, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et MM. Daniel FERELLOC, 1er Adjoint, Anne CARRO, 2<sup>ème</sup> Adjointe, Jean-Yves VAUCELLE, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Isabelle NEDELEC, 4<sup>ème</sup> Adjointe, Alain CUEFF, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Thierry COLAS, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Nadine VOURC'H, 7<sup>ème</sup> Adjointe.

Mmes et MM. Yves GOARZIN, Ghislaine BERGOT, Henri LE SIOU, Arthur QUEMENEUR, Gilbert QUENTEL, Anne GUIZIOU, Nadine YVEN, Valérie KOULMANN, Lionel BEGOC, Agathe ARZUR, Matthieu SEITE, Sophie GUIAVARCH, Marina CARCAILLET, Anne-Sophie MORVAN, Odile LEON, Nicolas LAFORGE, Anne LAGADEC, Nathalie LANCIEN, Michel CADOUR.

**Assistaient également à la réunion :**

Marie-Anne FAUDEIL, Directrice générale des services.

Antonin MASSET, en charge du projet de médiathèque 3ème lieu pour la présentation du bilan de l'étude.

**Absents excusés :**

Dominique BLANCHARD qui a donné procuration de vote à  
Pascal MARIOLLE qui a donné procuration de vote à

Michel CADOUR  
Nicolas LAFORGE

**Secrétaire de séance:**

Gilbert QUENTEL

La convocation à la présente réunion a été adressée aux conseillers municipaux et affichée le mardi 7 mai 2019.

Nombre de conseillers :	
en exercice.....	29
présents.....	27
votants.....	29

# S O M M A I R E

CM 2019/30	Subventions aux associations pour l'année 2019 et aides aux activités scolaires pour l'année scolaire 2019/2020	6
CM 2019/31	Subvention 2019 à l'association d'animation et de gestion du centre socioculturel	7
CM 2019/32	Subvention 2019 Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les Flamboyants »	9
CM 2019/33	Ecole de Musique et de Danse de Guilers Subvention 2019	10
CM 2019/34	Subvention 2019 au Comité des Œuvres Sociales	11
CM 2019/35	Subventions exceptionnelles 2019	11
CM 2019/36	Subvention 2019 dans le cadre du soutien à la création d'emploi association Ecole de Musique et de Danse de Guilers	12
CM 2019/37	Subvention 2019 dans le cadre du soutien à la création d'emploi Club Saint Renan Guilers Handball	13
CM 2019/38	Concession de service public pour la gestion et l'exploitation d'un établissement multi accueil – Choix du concessionnaire	13
CM 2019/39	Création de postes en vue des AVANCEMENTS DE GRADES de l'année 2019	15
CM 2019/40	CONTRAT DE PROXIMITE TERRITORIALE - Approbation du programme de travaux de proximité 2019 voirie et espaces verts sur la commune de Guilers	16
CM 2019/41	Cession au profit de Brest métropole des parcelles (voirie) formant les rues Ampère, Branly et Duguesclin.	17
CM 2019/42	Bourse Elan - Caravane à crêpes	18

*Monsieur Le maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de désigner Monsieur Gilbert QUENTEL comme secrétaire de séance, il procède à l'appel.*

*Monsieur Le maire, annonce à l'assemblée qu'un point a été ajouté à l'ordre du jour concernant la bourse Elan pour que celle-ci puisse nous être versée.*

*Le compte rendu intégral du Conseil Municipal du jeudi 28 mars est adopté à l'unanimité.*

### ***Présentation du bilan de l'étude dans le cadre du projet de médiathèque 3<sup>ème</sup> lieu.***

*Monsieur Le maire présente Monsieur MASSET et lui donne la parole.*

*Cette mission vise à établir un bilan de la Guilthèque dans son état actuel et historique, mais aussi pour imaginer de quelle façon elle peut évoluer. Pour cela, il rappelle avoir passé trois mois en immersion et principalement dans l'espace accueil du public.*

*Un groupe de travail a été créé, une réunion publique et une enquête ont été réalisées sur la commune pour rester à l'écoute des Guilériens et des usagers. Nous avons eu 314 réponses à l'enquête, ce qui est tout à fait respectable.*

*Un constat a été dressé, on peut voir une chute des abonnés et des prêts (- 40% de prêts en 10 ans) même si le budget se maintient entre 2010 et 2014. Il est précisé que ce qui la fait vivre ce sont les jeunes, 44% des inscrits ont moins de 15 ans et 53 % de prêts concernent les documents jeunesse. Les jeunes sont les grands absents avec 3% d'inscrit pour les 25-29 ans alors que 17% des inscrits ont 35-39 ans, ce qui est tout à fait honorable au regard de la moyenne nationale.*

*De ce rapide constat, nous pouvons noter des chiffres indicateurs d'une médiathèque en baisse suite à des facteurs conjoncturels.*

*Par exemple :*

*En 2018: 25.7% des anglais de 8 à 18 ans lisaient tous les jours, contre 43% en 2015. Il n'y a pas de chiffre disponible pour la France.*

*Est-ce que cela est dû aux nouveaux usages, les réseaux sociaux dans la poche, plus d'activités... est ce que cela montre qu'ils prennent moins de plaisir à la lecture ou prennent moins le temps vu les sollicitations en parallèle.*

*Par ailleurs, il y a la dématérialisation des pratiques culturelles, au vue de l'enquête réalisée, 78% utilisent au moins un service en ligne pour accéder à des contenus musicaux ou cinématographique, et 40% disposent d'au moins un abonnement payant pour accéder à ces services. Forcément ces nouvelles pratiques font directement concurrence à un service public de prêts de documents de ce type.*

*Il est précisé que deux fois plus de personne qui utilise un livre numérique comme principal mode de lecture ne fréquente pas la médiathèque. Enfin, il est constaté que l'âge est un facteur prépondérant pour les usages dématérialisés (film, musique) et nous pouvons imaginer que ces jeunes ne changeront pas leurs pratiques culturelles en vieillissant.*

*Les facteurs internes sont à leur tour présentés.*

*Monsieur Masset rappelle que nous faisons partie du réseau pass-média, c'est un regroupement de toutes les médiathèques de la métropole et à ce titre nous partageons les*

bases de données pour les prêts qui nous permettent de faire des statistiques. Une comparaison a donc été faite avec les différents prêts de Guipavas, Gouesnou et le Relecq Kerhuon. Nous pouvons constater que le taux de prêts documents par documents sur la commune est plus bas que les communes qui ont déjà revisité le projet de médiathèque.

La Guilthèque est un lieu de passage, on emprunte ...on rend, c'est une activité de prêt traditionnel. Ce n'est pas un lieu où l'on reste. Seulement 25% des gens ayant répondu à l'enquête passe plus de 30 minutes dans les locaux, Alors que 73% des mêmes sondés vont dans d'autres médiathèques et y restent plus longtemps. Ces personnes se rendent sur d'autres lieux pour plusieurs raisons (choix des documents, les horaires, le confort, l'environnement,...). Ce qui veut dire que la Guilthèque a plusieurs dossiers à travailler. Une des problématiques sont les horaires d'ouverture de la Guilthèque, qui mis à part le samedi est ouverte aux heures de bureau.

En 2018, 132 animations ont eu lieu, la plupart ont affiché complet. Mais celle-ci s'adresse principalement aux jeunes, seuls 15 rendez-vous étaient à destination des adultes. Ces rencontres fonctionnent très bien, nous pouvons donc imaginer développer ces propositions pour attirer du monde à la Guilthèque.

Sur la commune, nous constatons aussi, qu'il y a un problème de communication, de signalétique. 75% des usagers ne connaissent pas l'existence de l'offre en ligne de la Guilthèque et 47 % ne connaissent pas l'existence de l'espace multimédia (ordinateur à disposition du public).

La Guilthèque a une surface 76% supérieure à la moyenne nationale, pourtant il n'y a pas d'espace prévu pour lire confortablement (fauteuil,...), 55% des sondés aspirent à un changement dans ce sens.

En comparaison avec la tendance nationale, Guilers suit cette tendance. Les problèmes rencontrés ne sont donc pas locaux,

*Le premier bilan de ce travail « un métier à réinventer » :*

*La nécessité de la lecture publique, les activités de prêt doivent être maintenus et développés. Il faut faire évoluer les lieux en fonction des attentes.*

*Le nouveau projet « Le troisième lieu » :*

*C'est donner la main à l'utilisateur pour qu'il soit acteur du projet, pour cela c'est de l'accompagnement pour que l'utilisateur puisse partager avec les autres usagers. Ces échanges, ces partages doivent avoir lieu dans la médiathèque, lieu où il fait bon passer du temps pour que cela puisse être découvert de tous. Pour un troisième lieu c'est important de faire vivre les initiatives portées par tout à chacun. Il faut laisser faire.*

*L'enquête nous montre que :*

- 74% des sondés aspirent à ce que la Guilthèque ne se limite pas à du prêt de documents et un espace de lecture.
- 58% ont émis la volonté d'un lieu de socialité plus forte
- 31% souhaitent participer à des rendez-vous proposés par d'autres usagers
- 20% sont intéressés à l'idée de proposer eux-mêmes un rendez-vous.

*Suivant les âges, les demandes et attentes ne sont pas les mêmes.*

- 24% des jeunes sondés aimeraient une offre de jeux vidéo
- 24% sondés des 30-50 ans aimeraient plus d'ateliers et de rendez-vous spécifiques
- 36 % des actifs aimeraient bénéficier du « panier de légumes ».

*Le panier de légumes est un sujet abordé lors des groupes de travail. Il est ressorti naturellement, il permettrait un rendez-vous hebdomadaire, un point de rencontre...*

- 15% des personnes plus âgées (50-60 ans) aimeraient trouver une assistance aux démarches administratives.

*Pour aller vers le nouveau projet « Le troisième-lieu » il faut une amélioration et une mise à jour de l'existant.*

*Tout d'abord les horaires ; il faut remettre l'usager au centre de ce sujet. Une ouverture en soirée plébiscitée par les publics empêchés.*

*Actuellement l'amplitude horaire de la Guilthèque est de 19 heures hebdomadaires, on pourrait passer à 24,5 heures sans changer les fiches de postes ni les attributions de chacune. Avec le personnel de la médiathèque, nous travaillons sur un nouveau planning d'ouverture qui s'axerait sur un horaire d'ouverture plus tardive que ce soit le midi ou en soirée.*

*La politique d'achat sera retravaillée afin d'en redéfinir les critères. Il faut garder une diversité en maintenant le prêt de CD et DVD. Mais il faut aussi proposer autre chose, par exemple les jeux vidéo, artothèques (prêt d'œuvres d'art) ou encore des collections diverses (grainothèque,...) Dans le réseau du pass-média, est à l'étude à l'échelle de la métropole, la possibilité de faire circuler les documents, par exemple il serait possible de réserver à Gouesnou un document qui viendrait des Capucins et de le rendre à Guilers.*

*La circulation des documents nous demandera une mise à jour de l'équipement. Jusqu'ici nous fonctionnons par système de code barre. Il nous faudrait passer à un équipement RFID (une puce), cela peut nous prendre du temps et un investissement mais c'est un travail nécessaire si nous voulons rejoindre ce réseau.*

*Concernant la communication, il est nécessaire de penser une stratégie mettant en avant non seulement les événements à venir mais aussi en valorisant la qualité de ceux qui ont déjà eu lieu.*

*Concernant la question de l'équipement pour « le troisième lieu », Monsieur MASSET présente les grandes lignes d'un cahier des charges :*

- Libérer des espaces de vie
- Faciliter l'appropriation des espaces par le public
- Améliorer la lisibilité des espaces et des collections
- Intégrer les expositions aux espaces de vie de la Guilthèque
- Créer un espace enfant moins éloigné de l'espace adulte
- Incorporation des nouvelles collections
- Accueil d'une activité annexe et complémentaire, ...

*Ce cahier des charges pourrait être transmis aux personnes compétentes pour ce réaménagement.*

*Monsieur Le Maire remercie Monsieur Antonin MASSET pour ce travail fourni et pour cette présentation. La médiathèque a aujourd'hui 25 ans, cette analyse va nous permettre de faire*

*les choses qui sont réalisables à court terme, et de continuer cette évolution pour se diriger vers un « troisième lieu ».*

*Madame Anne LAGADEC remercie également Monsieur MASSET pour cette présentation très intéressante. Elle l'interroge au sujet des compétences élargies de la Guilthèque, et demande si une articulation est prévue avec l'Agora qui est un tiers lieu pour la commune.*

*Monsieur MASSET répond qu'il n'est pas question de faire concurrence mais de créer un nouveau point de rencontre et de travailler ensemble.*

*Monsieur Le Maire prend la parole, il précise avoir ressenti un agacement, une inquiétude de la part de certaine personne lors de l'enquête réalisée. Il rappelle que l'Agora fête ses 20 ans cette année, tout comme la Guilthèque. A ce jour, la médiathèque ne fonctionne plus comme elle le devrait, alors que le but est de rendre service à la population. « Il faut être intelligent et travailler ensemble pour les 20 prochaines années »dit Monsieur Le maire.*

*Madame Anne LAGADEC demande si avec la dématérialisation des supports, la location de liseuses peut être envisageable dans les médiathèques ?*

*Monsieur MASSET répond que c'est un point qui touche le défaut de communication exposé tout à l'heure. Actuellement, des liseuses sont non pas en prêt mais à disposition pour le public. L'offre numérique du pass multimédia permet la fourniture de livre Ebook en ligne, c'est quelques chose qui est en place mais qui se développe peu au vu de sa complexité au niveau de gestion.*

*Madame LAGADEC demande si des formations sont prévues pour le personnel de la Guilthèque ?*

*L'objectif poursuivi est un processus partiellement à l'œuvre, on constate que l'évolution vers un nouveau métier se fait naturellement. On va leur demander de faire participer les guilériens qui ont des connaissances, des compétences pour faire vivre le tiers lieu, mais si c'est nécessaire des formations seront possibles.*

*Monsieur Le Maire termine en précisant qu'il faut prendre son temps pour mettre tout ça en place, il faut arrêter cette baisse ! Ce qui peut être fait rapidement le sera, les horaires d'ouvertures, la signalétique, la communication. . . Tout cela permettra de relancer l'activité de la Guilthèque !*

*Lecture est donnée du premier point :*

## **CM 2019/30 Subventions aux associations pour l'année 2019 et aides aux activités scolaires pour l'année scolaire 2019/2020**

Monsieur Alain CUEFF donne lecture de la délibération :

Les tableaux présentés en annexe reproduisent les différentes propositions validées par le bureau municipal concernant :

- les subventions à verser aux associations et organismes qui en ont fait la demande,

- les aides aux activités scolaires,
- les modalités de remboursement des frais de formation des jeunes adhérents des associations sportives.

Les principales caractéristiques des subventions proposées sont les suivantes :

- pas d'augmentation du **forfait de base** par association, soit **211,00 €, fiche 1**
- pas d'augmentation du **forfait par adhérent jusqu'à 25 ans** soit **12,50 €, fiche 1 – liste des associations bénéficiaires**
- **pas d'augmentation des forfaits spécifiques, fiche 2**
- **pas d'augmentation des aides aux activités scolaires, fiche 3**

**A la demande du service, le tarif des aides au transport sera désormais voté par année civile. Le tarif indiqué dans le tableau concerne donc 2019 uniquement.**

(NB : le forfait pour enfant handicapé inscrit en établissement spécialisé (jusqu'à l'âge de 20 ans) et la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Ste Thérèse, alignés sur le forfait élève école publique, seront présentés au Conseil municipal du mois de septembre 2019),

- **maintien de la prise en charge à 50 % des frais de formation des jeunes adhérents des associations sportives** jusqu'à un maximum de **300 € par an et par club** fiche 4.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les montants des subventions à verser aux associations selon le tableau joint,
- d'approuver le montant des aides aux activités scolaires selon le tableau joint,
- d'approuver les modalités de remboursement indiquées dans le tableau joint, en ce qui concerne les frais de formation des jeunes adhérents des associations sportives
- d'autoriser le versement de ces subventions et aides, les crédits nécessaires étant inscrits à l'article 657480 du budget primitif 2019 intitulé « subventions aux associations ».

**Commission plénière du 05 mai 2019** : La commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants maintient le montant des différents forfaits au niveau de l'année 2018, approuve le montant des subventions calculées sur la base de ces forfaits et en autorise les versements. Gilbert Quentel, Nicolas Laforge, en lieu et place de Pascal Mariolle, Présidents d'association, ne prennent pas part au vote.

## CM 2019/31 **Subvention 2019 à l'association d'animation et de gestion du centre socioculturel**

Monsieur Thierry COLAS donne lecture de la délibération :

Conformément aux conventions, l'association d'animation et de Gestion du centre social Agora a présenté sa demande de subventions pour l'année 2019.

➤ **La convention de moyens et d'objectifs liant la commune et l'association l'Agora prévoit**

- le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement affectée au poste d'animatrice famille. Cette subvention est plafonnée à 50% du coût d'un équivalent temps plein soit **16 306,74 €**.
- le versement d'une subvention sur projets, le calcul de la subvention sur projet est soumis à la présentation des actions menées lors de l'année n-1.

Après avoir établi le bilan financier, le montant de la subvention annuelle est fixé à :

- **13 941 €** pour les actions reconduites dans le cadre du projet social
- **16 400 €** dans le cadre des actions nouvelles

Le montant total de la subvention sur projet est donc de **30 341 €** pour l'année 2019.

Bilan projet social 2019

- **La convention relative à la gestion de l'Espace Nouvelles Technologies du centre** socioculturel l'Agora prévoit également le versement d'une subvention annuelle affectée au poste d'animatrice multimédia plafonné à 50% du coût d'un équivalent temps plein soit **15099,88 €**

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **de fixer la subvention annuelle de fonctionnement affectée aux postes et calculée sur la base des déclarations des coûts de poste annuelle par l'association à hauteur de**

**31 406,60 €**

- **de fixer le montant de la subvention sur projet à hauteur de 30 341 €**

**La subvention globale 2019 s'élèvera donc à 61 747,60 €**

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657480 « subventions aux associations »

**Commission plénière du 05 mai 2019** : La commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le montant des subventions calculé sur les bases prévues par les conventions et a autorisé le versement.



## CM 2019/32 **Subvention 2019 Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les Flamboyants »**

Madame Isabelle NEDELEC donne lecture de la délibération :

L'Amicale Laïque de Guilers a présenté sa demande de subvention annuelle pour L'ALSH « les Flamboyants ».

La convention d'objectifs et de moyens reconduite et signée en juin 2017 prévoit le versement d'une subvention communale évaluée comme suit :

Nombre d'heures réalisées au 31 décembre de l'année n-1 \* forfait voté en conseil municipal.  
Le nombre d'heures retenues pour le calcul de la subvention est plafonné à 63000 h.

### **Calcul de la subvention pour 2019:**

Heures réalisées au 31 décembre 2018 (52414 h) X Forfait voté en conseil municipal.

Pour information le forfait 2018 avait été fixé à 0.84 €/heure et le montant de la subvention s'élevait à 43426€.

**Il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser le montant du forfait à hauteur de 0.85€ (0.85€\*52414h= 44552€) soit une subvention de 44552€.**

La subvention sera versée selon les modalités prévues à la convention.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657480 du Budget primitif 2019, intitulé « subventions aux associations »

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le montant de la subvention et d'en autoriser le versement.**

**Commission plénière du 05 mai 2019** : La commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le montant de la subvention et en a autorisé le versement.

## CM 2019/33 **Ecole de Musique et de Danse de Guilers** **Subvention 2019**

Monsieur Alain CUEFF donne lecture de la délibération :

L'école de musique et de danse a présenté sa demande de subvention annuelle.

La convention d'objectifs et de moyens signée en 2018 liant la commune et l'association, précise en son article 3, le montant de la subvention communale ainsi que les modalités de son versement.

Les subventions ci-dessous indiquées ont été calculées, pour l'année 2019 sans augmentation du forfait association, ni du forfait spécifique adhérent (section musique), ni du forfait adhérent (section danse) par rapport à 2018, à savoir :

- Concernant la **section musique** : une subvention de fonctionnement calculée en multipliant le forfait adhérent par le nombre d'adhérents (plafonné à 250 élèves) soit pour l'année 2019 : 233,09 € X 246 adhérents = **57 340,14 €**
- Concernant la **section danse** : une subvention de fonctionnement calculée en additionnant le forfait de base association fixé à 211 € et le forfait adhérent jusqu'à 25 ans fixé à **12.50 €** pour l'année 2019 soit : 211 € + (12.50 € X 250 adhérents) = **3336 €**
- Concernant les **activités périscolaires** : une subvention de **500 €** sera versée dans le cadre des activités périscolaires de la pause méridienne comme le prévoit l'article 3 alinéa 1.3

### **Modalités financières :**

**Section musique** : - 1<sup>er</sup> versement correspondant à un acompte a été versé le 5 février 2019 pour un montant de **28 670,07 €**

-2<sup>ème</sup> versement : le solde, soit la somme de **28 870,07 €** après le vote des subventions annuelles aux associations

**Section danse** : 1 seul versement d'un montant de **3336 €** après le vote des subventions annuelles aux associations

**Activités périscolaires** : 1 seul versement d'un montant de **500 €** après le vote des subventions annuelles aux associations

**Soit un montant total de 61176,14 € au titre de l'année 2019.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces montants et d'en autoriser le versement. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657480 du budget primitif 2019 intitulé « subventions aux associations »

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer.

**Commission plénière du 05 mai 2019** : La commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le montant de la subvention et en a autorisé le versement.

CM 2019/34      **Subvention 2019 au Comité des Œuvres Sociales**

Monsieur Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération :

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens du 16 juillet 2018, le Comité des Œuvres Sociales de Brest nous a fait parvenir, par l'intermédiaire des services Ressources humaines de Brest Métropole, sa demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2019.

Le montant global 2019 sollicité pour la collectivité s'élève à 6 542,37 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce montant et d'en autoriser le versement.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2019 intitulé « subventions aux associations ».

**Commission plénière du 05 mai 2019** : La commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le montant de la subvention et en a autorisé le versement.

CM 2019/35      **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2019**

Monsieur Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération :

Le tableau présenté en annexe répertorie les différentes demandes de subventions exceptionnelles qui ont obtenu l'avis favorable du bureau municipal.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les montants de subventions présentés au bénéfice des associations listées dans le tableau joint et d'en autoriser le versement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 à l'article 657483 « subventions exceptionnelles aux associations ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget

**Commission plénière du 05 mai 2019** : La commission a pris connaissance du dossier.

La commission demande le tableau des demandes de subventions exceptionnelles. Une question a été posée concernant la dénomination « subventions exceptionnelles » alors qu'elles sont présentées tous les ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants a approuvé le montant de la subvention et en a autorisé le versement. Gilbert Quentel, Président d'association, ne prend pas part au vote.

*Monsieur Le Maire apporte des précisions sur la subvention exceptionnelle APE Chateaubriand : Elle concerne l'école du cirque mais aussi les 50 ans de l'école.*

*Il répond également à la question posée lors de la commission plénière concernant la dénomination « subvention exceptionnelle ». Il précise que même si certaines reviennent chaque année, elles ne rentrent pas dans le cadre de « subvention » du fait qu'elles ne soient pas calculées sur une notion de forfait de base ou sur des effectifs.*

## CM 2019/36 **Subvention 2019 dans le cadre du soutien à la création d'emploi association Ecole de Musique et de Danse de Guilers**

Madame Alain CUEFF donne lecture de la délibération :

Conformément à la convention de moyens et d'objectifs de l'Ecole de Musique et de Danse 2018-2020 en son article 1-4, il est prévu que la Ville de Guilers accorde une subvention dégressive à l'Ecole de Musique et de Danse de Guilers dans le cadre d'une aide à l'emploi.

Cette subvention exceptionnelle a été accordée sur trois ans à partir de l'année 2017 et ce jusqu'en 2019. Elle est dégressive.

Pour l'année 2018, il a été versé la somme de 3000€.

Pour l'année 2019, il est prévu de verser la somme de 1500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le montant de la subvention et d'en autoriser le versement pour l'année 2019.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 à l'article 657483 « subventions exceptionnelles ».

**Commission plénière du 05 mai 2019** : La commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le montant de la subvention et en a autorisé le versement pour l'année 2019.

CM 2019/37 **Subvention 2019 dans le cadre du soutien à la création d'emploi Club Saint Renan Guilers Handball**

Madame Alain CUEFF donne lecture de la délibération :

Le club Saint Renan Guilers Handball est un club en pleine expansion. Dans un souci de développement du club, l'association a procédé à la création d'un CDD qui a été renouvelé pour 12 mois à partir de Juillet 2018 puis sera pérennisé en CDI en 2019.

Le club Saint Renan Guilers Handball sollicite une demande de subvention à la commune.

Dans le cadre de sa politique de soutien et de développement des activités sportives sur le territoire de la commune et afin d'apporter son aide financière à la création d'emploi, il a été proposé d'octroyer une subvention dégressive sur 3 ans.

Les versements ont été répartis comme suit :

Année 2018 : 3000 €

Année 2019 : 1500 €

Année 2020 : 750 €

A l'issue de ces trois années, le club Saint Renan Guilers Handball s'engage à financer entièrement cet emploi.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant et le versement de la subvention pour l'année 2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 à l'article 657483 « subventions exceptionnelles ».

**Commission plénière du 05 mai 2019** : La commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le montant de la subvention et en a autorisé le versement pour l'année 2019.

CM 2019/38 **Concession de service public pour la gestion et l'exploitation d'un établissement multi accueil - Choix du concessionnaire**

Madame Isabelle NEDELEC donne lecture de la délibération :

La délibération, n° CM 2019/16 en date du 7 février 2019 du Conseil Municipal s'est prononcé sur le choix du mode de gestion du multi accueil Les Petits Poussins, concession de service par voie d'affermage pour la gestion et l'exploitation de ce multi accueil de 30 places à l'espace Marcel Pagnol.

Par cette même délibération, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence en vue de recruter le concessionnaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 1411-5 et L 1411-7,

Vu le procès-verbal de la commission relative aux délégations de service public du 14 mars 2019 ayant procédé à l'ouverture des plis,

Vu le rapport d'analyse et le procès-verbal de la commission relative aux délégations de service public du 19 mars 2019,

Vu le rapport d'analyse et le procès-verbal de la commission relative aux délégations de service public du 27 mars 2019 ayant procédé au classement des offres,

Vu le projet de convention de concession de délégation de service public,

Vu le rapport de présentation établi conformément à l'article L 1411 – 5 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'intention des Conseillers Municipaux et reprenant la procédure, les motivations du choix du candidat et la présentation de l'économie générale du contrat.

Considérant qu'à l'issue des négociations entamées avec les trois candidats à savoir :

En Jeux d'Enfance (Don Bosco)

People And Baby-Enfance pour Tous

Léo Lagrange,

le Groupement solidaire constitué par la société People And Baby et l'association Enfance Pour Tous a présenté l'offre jugée la plus avantageuse pour la commune en considération des critères qui avaient été préalablement définis par le règlement de consultation et des contraintes qui étaient imposées au cahier des charges,

Il est donc proposé de confier pour 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, la gestion et l'exploitation du multi accueil au groupement solidaire People And Baby-Enfance pour Tous dans le cadre d'une concession de service.

Les motivations de ce choix sont exposées dans le rapport sur le choix du concessionnaire annexé à la présente.

La contribution financière annuelle de la commune pour les 5 années du contrat est établie sur la base suivante :

	2019- 4 mois	2020	2021	2022	2023	2024 - 8 mois
<b>CONTRIBUTION COMMUNALE</b>	46 462 €	140 690 €	141 819 €	142 957 €	144 104 €	99 045 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'attribution de la concession de service au groupement solidaire People And Baby-Enfance pour Tous
- d'approuver le projet de convention de concession de service établi pour la gestion et l'exploitation de l'équipement et les montants de contribution communale annuels prévus dans le cadre de cette convention
- d'autoriser le Maire à signer la convention de concession de service et ses annexes

**Commission plénière du 05 mai 2019** : La commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a approuvé l'attribution de la concession de service au groupement solidaire People And Baby-Enfance pour Tous, a approuvé le projet de convention de concession de service établi pour la gestion et l'exploitation de l'équipement et les montants de contribution communale annuels prévus dans le cadre de cette convention et a autorisé le Maire à signer la convention de concession de service et ses annexes.

*Madame Anne LAGADEC demande si une solution a été prévue pour la période de fermeture (3 semaines) pour les parents à qui cela poserait souci ?*

*Monsieur Le Maire répond que les parents sont prévenus en amont dès septembre pour l'année suivante. Fermer 3 semaines répond à un souci également de bonne gestion financière de la structure, en effet on a constaté sur les années précédentes peu de présence d'enfants sur cette période. Il salue le professionnalisme de l'équipe en place.*

## CM 2019/39 **Création de postes en vue des AVANCEMENTS DE GRADES de l'année 2019**

Monsieur Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les créations de postes de l'année 2019 afin de permettre les avancements de grades des agents promouvables dans les différents services de la collectivité.

Il est proposé par ailleurs de supprimer les anciens postes des agents concernés après leurs nominations dans leurs nouveaux grades.

Après avis de la CAP du 26 avril 2019 concernant les conditions individuelles d'avancements de grades,

Après avis du Comité Technique concernant les suppressions de postes qui seront présentées lors de la séance du 10 mai 2019.  
(En annexe : le tableau des effectifs)

**Commission plénière du 05 mai 2019** : La commission a pris connaissance du dossier.

La commission demande la transmission du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise de modifier le tableau des effectifs afin de créer des postes et de permettre les avancements de grades de l'année 2019.

# CM 2019/40 **CONTRAT DE PROXIMITE TERRITORIALE** **Approbation du programme de travaux de proximité** **2019 voirie et espaces verts sur la commune de** **Guilers**

Monsieur Daniel FERELLOC donne lecture de la délibération :

Brest métropole a mis en place en 2014 un nouveau système de gouvernance innovant autour de la gestion de l'espace public. Ce système, organisé autour de trois territoires et décrit dans un contrat de proximité territoriale, a été approuvé en 2015 par l'ensemble des huit communes de la métropole.

Le dispositif de gouvernance a fait l'objet d'une évaluation annuelle lors du Comité de dialogue territorial du 26 mars 2019. La commune fait partie du secteur Nord.

Liste des annexes :

Annexe 1 : Dispositif prévoyant les modalités et les outils mis en œuvre afin de fluidifier les relations entre les communes et la métropole

Annexe 2 : Rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits territorialisés engagés par Brest métropole dans les communes pour l'année 2018

Annexe 3 : Bilan 2018 de l'outil « Relations aux administrés »

Il convient de présenter au conseil municipal le programme des travaux prévus pour l'année 2019 :



## Programmes de proximité voirie/espaces verts année 2019 – commune de Guilers

### Territoire Nord

Commune	Voirie à l'entreprise Programme 382 Enveloppe de proximité : 73 323 €		Voirie-régie Programme 179 Enveloppe de proximité : 194 231 € dont 136 016 € programmés		Espaces Verts Programme 817 Enveloppe de proximité : 16 600 €	
	Opération	Nature	Opération	Nature	Opération	Nature
Guilers	Rue Lemonnier	Aménagement	Route de Pont Cabioc'h	Réfection de trottoirs	Square de Croas Ar Pennoc	Réaménagement du square 60 k€
	Parking Mairie	Aménagement	Rue du Roudous	Réfection de trottoirs	RD 67	Aménagement et plantation du rond-point
			Rue Louise de Keroual / Kermonfort	Aménagement de sécurité		
			Rue de Porsmoguer	Réfection de trottoirs		
			Rue Champollion	Réfection de trottoirs		
			Route de Bohars	Réfection de trottoirs		
			Rue Eugène Freyssinet	Réfection de trottoirs		
			Rue Biériot	Réfection de trottoirs		



En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, après avis des commissions compétentes, de prendre connaissance des annexes listées ci-dessus et d'approuver le programme prévisionnel de travaux de proximité pour l'année 2019.

**Commission plénière du 05 mai 2019** : La commission a pris connaissance du dossier.

La commission demande la transmission des pièces annexes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le programme prévisionnel de travaux de proximité pour l'année 2019, a pris connaissance du dispositif prévoyant les modalités et les outils mis en œuvre afin de fluidifier les relations entre les communes et la métropole, a pris connaissance du rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits territorialisés engagés par Brest métropole dans les communes pour l'année 2018 et a pris connaissance du bilan 2018 de l'outil « relations aux administrés ».

CM 2019/41 **Cession au profit de Brest métropole des parcelles (voirie) formant les rues Ampère, Branly et Duguesclin.**

Monsieur Daniel FERELLOC donne lecture de la délibération :

Les parcelles formant les rues Ampère, Branly et Duguesclin, issues d'un lotissement des années 80, appartenaient à la SCI OUEST REALISATIONS, société qui n'existe plus aujourd'hui.

La collectivité a donc initié une procédure de biens présumés vacants et sans maître. Par arrêté en date du 28 novembre 2017, puis dans un courrier du 28 novembre 2018, Monsieur le Préfet du Finistère a désigné ces parcelles comme étant présumées sans maître.

En conséquence, suite à un vote du Conseil municipal du 07 février dernier, Monsieur le Maire a constaté l'incorporation desdites parcelles dans le domaine de la Commune de Guilers.

Il s'agit des parcelles cadastrées section BA, n°342 (2110 m<sup>2</sup>), n°343 (554 m<sup>2</sup>), n°344 (195 m<sup>2</sup>) formant la rue Ampère, n°345 (2250 m<sup>2</sup>) formant la rue Duguesclin, et n°346 (1075 m<sup>2</sup>) formant la rue Branly.

L'acte administratif relatif à l'incorporation de ces biens dans le domaine de la Commune, sera rédigé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère (C.D.G.29), et les frais seront à la charge de la Commune.

Il convient désormais d'envisager une régularisation foncière en cédant ces parcelles à Brest métropole, gestionnaire de ces espaces, qui en assure l'entretien bien qu'ils soient privés.

Ces parcelles seront cédées à Brest métropole à titre gratuit.  
La transaction sera régularisée par un acte administratif réalisé par le C.D.G.29.et les frais afférents à cette transaction seront à la charge de Brest métropole.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver les dispositions qui précèdent ;
- d'autoriser la cession à Brest métropole, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section BA, n°342, 343, 344, 345 et 346 pour une contenance totale d'environ 6184 m<sup>2</sup> ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

**Commission plénière du 05 mai 2019** : La commission a pris connaissance du dossier.

La commission demande la transmission des pièces annexes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les dispositions, a autorisé la cession à Brest métropole, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section BA, n°342, 343, 344, 345 et 346 pour une contenance totale d'environ 6184 m<sup>2</sup> et a autorisé Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

## CM 2019/42 **Bourse Elan - Caravane à crêpes**

Madame Isabelle NEDELEC donne lecture de la délibération :

Le dispositif ELAN porté par la CAF et les villes de Brest Métropole permet de financer par le biais d'une bourse des projets pour les 11-30 ans. Un groupe de jeunes encadré par le coordinateur jeunesse de la commune a présenté son projet de caravane à crêpes le 28-02-19.

Celle-ci a été donnée par un particulier à l'Espace Jeunes.

Le projet consiste en la rénovation d'une caravane en partenariat avec l'association Agora, cette caravane permettra aux jeunes ensuite de vendre des crêpes sur des animations organisées par la collectivité ou les associations.

Les jeunes ont donc présenté ce projet devant un jury composé d'une technicienne de la Mission Dynamiques Éducatives et Jeunesse de la ville de Brest et d'une conseillère territorial de la CAF et a rencontré un avis favorable. Ils ont bénéficié d'une aide de 3 000€ qui permettra ainsi de couvrir les frais de rénovation et de mise aux normes de la caravane.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la notification de l'octroi de cette subvention et selon l'article L2242\_1 du CGCT d'accepter le don de cette caravane.

**Commission plénière du 05 mai 2019** : La commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte de la notification de l'octroi de cette subvention et a accepté le don de cette caravane.

*Monsieur Le maire remercie le donateur de la caravane, ainsi que Valentin Ponnavoxy coordinateur jeunesse et l'équipe qui participe à sa rénovation.*

*Monsieur le maire fait un point sur les travaux du centre bourg : « Les bordures seront posées demain et le calendrier des travaux est respecté, nous sommes dans les délais » dit-il.*

*Il ajoute que la commission d'appel d'offre pour la piste d'athlétisme et le boulodrome a dû être reportée car certains points demandaient plus de précision. Une information sera faite au prochain conseil municipal sur les entreprises retenues et les travaux pourront démarrer rapidement.*

*Il informe l'assemblée qu'une « Rave Party » non autorisée a eue lieu durant le week-end. Elle s'est déroulée sur un terrain privé sur autorisation du propriétaire. Monsieur Le Maire espère que des plaintes seront déposées car ce genre de manifestation ne doit pas se renouveler. Monsieur Gilbert QUENTEL fait un point sur la vidéo-protection. Nous sommes dans la dernière phase de réglages, la réception du chantier doit avoir lieu la semaine prochaine. Monsieur Alain CUEFF ajoute que plusieurs associations demandent que les bandes soient visionnées. Il est rappelait que le visionnage a lieu que si il y a une plainte.*

*Monsieur Le Maire rappelle que le week-end prochain auront lieu les élections Européennes et qu'il manque des assesseurs dans les bureaux de vote.*

*Les arrêtés ; 2019-3-24 ; 2019-04-06 ; 2019-04-23 ; 2019-04-25 ; 2019-04-26 ; 2019-05-03 ; 2019-05-06 ; 2019-05-10 ; 2019-05-12 ; 2019-05-13 et 2019-05-14 ont été mis à la disposition de l'assemblée.*

*La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 27 juin 2019.  
Cette date est susceptible d'être modifiée suivant les dossiers à étudier.*

La séance est levée à 21h55.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire, Pierre OGOR.



